

APPEL A CANDIDATURE

BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE – LA ROCHE-SUR-FORON

78 rue du Silence



Ce projet de boutique éphémère s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain porté par la Ville de La Roche-sur-Foron dont l'objectif est de dynamiser le centre-ville ; notamment sur le volet commercial.

Donnez vie à votre projet dans un lieu

Située sur l'une des rues du centre historique de La Roche-sur-Foron avec une diversité commerciale importante, cette boutique éphémère offre une opportunité unique de tester, développer et valoriser votre activité.

Créateur(trice), artisan(e), commerçant(e), entrepreneur(euse) : venez faire rayonner votre univers dans un cadre authentique et dynamique.

Un emplacement stratégique

- Adresse : 78 rue du Silence
- Rue piétonne
- Environnement commercial attractif

Le local (photo du local en Annexe)

- Surface totale : 27 m²
- Équipements : WC (non accessible aux personnes extérieures) et stockage – 6 m²
- Local vide, à aménager selon votre concept

Conditions de mise à disposition

- Disponible à partir **de septembre – octobre 2026**
- Durée minimale : **6 mois**
- Durée maximale : **1 an**

L'installation et la désinstallation devront être rapides et organisées, sur les jours de fermeture.

La boutique a vocation à être ouverte :

- du mardi au samedi (obligatoire)
- avec possibilité d'ouverture le dimanche et le lundi

Une attention particulière sera portée à la qualité de présentation et à l'attractivité du point de vente.

Conditions financières

- **Loyer : 450 € TTC / mois**

• Charges locatives non incluses : eau, électricité, internet et assurance
Chaque occupant supportera financièrement les charges non incluses et les démarches de souscription liée à l'ouverture / fermeture des contrats.

- Dépôt de garantie : 450 €.

Il sera restitué dans un délai de 30 jours après la fin d'occupation, sous réserve d'un état des lieux conforme. En cas de dégradations, tout ou partie de cette somme pourra être retenue.

Une sélection au service du dynamisme du centre-ville

Les projets sont étudiés avec attention afin de garantir une offre qualitative, cohérente et attractive.

- Les candidatures seront à déposer jusqu'au **14 août 2026 à 17h00**
- Seuls les dossiers complets (formulaire et des justificatifs demandés) seront étudiés.
- Suite à la première installation, les dossiers déposés « au fil de l'eau » seront également étudiés sous réserve de disponibilité.

Les critères de sélection

Les candidatures seront notamment évaluées selon :

- L'adéquation avec les temps forts commerciaux (saison estivale, Noël...)
- L'intégration dans l'environnement commercial existant
- La cohérence des produits et des prix
- La qualité, l'originalité et la valeur ajoutée des créations
- L'aménagement du point de vente
- Les actions de communication envisagées
- La capacité du projet à attirer du public et à dynamiser la rue
- Les amplitudes d'ouverture

Sont interdites:

- Les activités de restauration (notamment nécessitant une extraction) ;
- Les commerces de bouche nécessitant une chambre froide ;
- Les activités de service.
- Les activités d'ordre esthétique, (onglerie, coiffure, barbier...) ;
- Les activités de professions libérales (sauf professions artistiques) ;
- Les activités de stockage.

Un cadre juridique clair et sécurisé

Un bail commercial dérogatoire

L'occupation de la boutique fera l'objet de la signature d'un bail dérogatoire, conformément à l'article L.145-5 du Code de commerce.

À l'issue de la période, le local devra être restitué libre de toute occupation.

En cas de volonté de s'installer de manière plus pérenne en centre-ville de La Roche-sur-Foron, les services de la mairie vous accompagneront dans la recherche de locaux et pour vous mettre en relation avec les personnes référentes.

Conditions de résiliation

Afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif et la qualité de l'offre proposée, la Ville se réserve des possibilités de résiliation.

À l'initiative de la Ville

La convention pourra être résiliée, sans indemnité, notamment en cas de :

- non-respect du règlement
- activité différente de celle présentée
- défaut de paiement
- absence d'ouverture ou manque d'attractivité manifeste
- défaut d'assurance
- nuisances ou atteinte à l'image du centre-ville

Selon la situation, cette résiliation pourra être immédiate ou faire suite à une mise en demeure.

La Ville pourra également mettre fin à l'occupation pour motif d'intérêt général ou événement exceptionnel.

À l'initiative du locataire

Toute interruption anticipée de l'occupation :

- ne donnera lieu à aucun remboursement
- n'annule pas les sommes dues

En cas de départ anticipé, le locataire devra respecter un délai de prévenance minimum de 30 jours, notifié par écrit à la Ville.

Ce délai est nécessaire afin de permettre la recherche d'un nouveau porteur de projet et d'assurer la continuité d'occupation du local.

À défaut de respect de ce délai, la Ville se réserve le droit de réclamer le paiement des sommes correspondant à la période non respectée.

Vos engagements

En intégrant la boutique éphémère, vous vous engagez à :

- proposer une offre conforme à votre dossier
- garantir une boutique attractive et bien achalandée
- assurer votre propre communication (réseaux sociaux, supports...)
- respecter l'ensemble des obligations réglementaires
- entretenir le local pendant toute la durée de l'occupation

À noter

- La sous-location ou le prêt du local est strictement interdit
- Aucune modification du local (travaux, perçage...) n'est autorisée

Comment candidater ?

Votre dossier doit comprendre :

- Le formulaire de candidature complété
- Un justificatif d'immatriculation (RCS, RM...)
- Des photos ou un portfolio
- Une attestation d'assurance professionnelle à jour
- Une copie de pièce d'identité

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Dépôt des candidatures

Les candidatures sont à transmettre par mail à chefdeprojetpvd@larochesurforon.fr

Contact: Tanguy FOURRIER – Chef de projet Petites Villes de Demain – 06 99 62 92 86

Une visite du local est prévue le **24 juillet 2026 entre 14h et 17h.**

Cette visite n'est pas obligatoire pour candidater.

Merci d'envoyer un mail à chefdeprojetpvd@larochesurforon.fr pour s'inscrire aux visites

Une opportunité à saisir

Rejoindre cette boutique éphémère, c'est intégrer un lieu vivant, visible et porteur, au cœur de La Roche-sur-Foron. C'est aussi l'occasion de tester votre concept en conditions réelles et de rencontrer votre clientèle. Faites de cet espace le reflet de votre univers...



Formulaire de candidature

Informations générales

Nom de l'entreprise	
Activité	
N° SIRET	
Nom du représentant	
Adresse	
Téléphone	
Email	
Site internet	
Réseaux sociaux	

Votre projet

Présentation de votre marque / activité :

Produits proposés :

Gamme de prix :

Pourquoi souhaitez-vous intégrer cette boutique éphémère ?

Expériences similaires :

Organisation

Période(s) souhaitée(s) :

Durée souhaitée (6 mois min. – 1 an maximum) :

Jours et horaires d'ouverture de la boutique :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin							
Après-midi							

Communication

Actions prévues pour promouvoir votre activité :

3 raisons de retenir votre candidature :



Ville de La Roche-sur-Foron

1 place de l'Hôtel de Ville

74800 La Roche-sur-Foron

Téléphone : 04 50 25 00 00 - mail : mairie@larochesuroforon.fr